

n°27

# ACTU

Vivre et Agir en Maurienne

Courrier : **Vivre Agir en Maurienne**  
85 rue Ste Anne 73 500 Modane

Courriel :

[vam@vamaurienne.ovh](mailto:vam@vamaurienne.ovh)

sites : [vamaurienne.ovh](http://vamaurienne.ovh)

[www.facebook.com/vamaurienne/](https://www.facebook.com/vamaurienne/)

<https://bsky.app/profile/vamaurienne.bsky.social>

## ÉDITO

Les co-présidents historiques, Annie et Philippe, passent la main. Nous les remercions pour tout le travail accompli. Pour autant, ne nous inquiétons pas, ils restent avec nous, toujours aussi disponibles et actifs.

La Maurienne, longue vallée de 120 km, peuplée de 42 000 habitants, est, depuis quelques années (et pourrait le rester encore longtemps) un vaste chantier à ciel ouvert. Partout dans la vallée, les stigmates du « grand chantier » se multiplient.

Les travaux de creusement du tunnel de base n'ont pas encore commencé que déjà, les routes sont déviées, les tas de terre se multiplient, les carrières ouvrent, rouvrent et s'étendent.

Ce projet est un non-sens économique et une véritable catastrophe pour l'environnement.

Des camions circulent, des pelles creusent, entassent, font et défont, cassent et concassent.

Et sous terre, bientôt les tunneliers pourraient grignoter la montagne.

Mais la Maurienne, c'est aussi de beaux sommets enneigés qui disparaissent, nos glaciers qui

fondent. Un avenir difficile pour les stations ce qui nous contraint à chercher ensemble des solutions pour la montagne.

C'est encore l'industrie qui doit rechercher des processus de fabrication moins polluants et délétères pour la santé publique.

Les dossiers, de plus en plus nombreux et complexes, nécessitent des compétences économiques, juridiques, scientifiques.

VAM s'adosse à des associations plus fortes (FNE, MW...), travaille avec les groupes en lutte (CCLT, ZSC, Non aux carrières...), aide des associations plus petites (Vivre à Argentine, VNEA, La Harde ...).

Nous devons aussi nous entourer de juristes, économistes, scientifiques, hydro-géologues, climatologues... pour que, crédible, notre discours de lanceurs d'alerte soit non seulement écouté mais entendu.

Un dossier de demande d'agrément au titre des associations de protection de l'environnement est en cours. Une assemblée générale extraordinaire en juin mettra à jour et complètera nos statuts.

**Nous comptons sur vous pour nous aider dans notre tâche immense en adhérant et surtout en nous apportant un peu de votre énergie et de votre temps.**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
Vendredi **28 mars 2025**  
**St Jean de Maurienne 19h**  
**Salle Pré Coppet**

### ASSOCIATIONS AMIES



Les Amis de la Terre  
Savoie Haute Savoie



**NO TAV**



## ADHÉSION 2025

Envoyer à : Vivre et Agir en Maurienne - 85 rue Ste Anne - 73500 MODANE

Chèque à l'ordre de Vivre et Agir en Maurienne

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ...../...../...../...../.....

Courriel : .....@.....

Adhésion individuelle : 20 €

Adhésion familiale : 30 € pour ..... membres (nombre de personnes)

Adhésion petit budget : 10 €

Autre don : ... €

(66% DE VOS COTISATIONS DÉDUCTIBLES DE VOTRE REVENU IMPOSABLE)

# SCOT TOUJOURS !

Le **Schéma de cohérence territoriale (SCOT)** est un document d'urbanisme français qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles, notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.



Or en Maurienne, le **tribunal administratif**, dans son jugement du 30 mai 2023 a annulé le SCOT 1 (voir VAM actu 26). Mais tout en maintenant l'Appel auprès de la Cour Administrative d'Appel de LYON, le **Syndicat de Pays de Maurienne (SPM)** en charge de l'élaboration du dossier, a initié la construction d'un nouveau SCOT 2.

VAM, n'étant pas encore une association agréée, ne pouvait pas prétendre siéger auprès des Personnes Publiques Associées (PPA). Elle a donc choisi d'intervenir en représentation de FNE 73. D'autres associations sont représentées : VNEA (Valloire Nature, Environnement, Avenir), MW (Mountain Wilderness), et très récemment FFCAM locale (Club Alpin Français section St Jean)

La volonté des élus en charge du SCOT est d'aller vite pour que ce dossier soit complètement terminé avant les élections municipales de mars 2026.

## LE DIAGNOSTIC

De janvier à Mai 2024.

La Maurienne est un **territoire au cadre exceptionnel** mais en recul démographique avec un **vieillessement important des habitants**. Ce territoire, malgré des économies dynamiques, perd de son influence à l'échelle savoyarde. Les économies touristique, agricole, industrielle sont confrontées au réchauffement climatique et à la raréfaction des ressources. La Maurienne est impactée par les **effets du LYON TURIN**. Les offres d'habitat et de mobilité sont lacunaires et ne répondent plus aux besoins quotidiens des habitants.



## LE PLAN D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE (P.A.S)

De juin à novembre 2024

Autrefois appelé PADD (Plan d'Aménagement et de développement Durable) c'est dans ce document que nous retrouvons le détail du projet de territoire :

Renforcer l'attractivité de la Maurienne en améliorant la qualité de vie (habitat, mobilités, services publics....).

Voeu pieux car à ce stade, nous pensons que le grand chantier (construction du tunnel de base et accès) est insuffisamment pris en compte (impacts sur le logement, l'emploi, les commerces, les services publics, les mobilités)

## LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (D.O.O)

C'est LE document très important du SCOT.

Il décline les mesures concrètes mises en oeuvre pour atteindre les objectifs définis dans le PAS. Une série de prescriptions et de recommandations permettront la mise en compatibilité des PLU (Plan Locaux d'Urbanisme) et PLUIHD (Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements)..

Cette dernière étape n'est pas terminée. Elle le sera fin mars 2025 après la validation par le Syndicat de Pays de Maurienne.

L'usine de production d'aluminium **TRIMET** fait partie des **50 plus forts émetteurs de CO2 de France (39<sup>ème</sup>)**. Lorsque l'entreprise produit à pleine capacité **145 000 tonnes d'aluminium elle rejette le double de CO2 : soit 290 000 tonnes**. Dans le contexte actuel de dérèglement climatique et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ce n'est plus possible.

Mais la recherche et les innovations industrielles avancent. Le laboratoire de recherches de RIO TINTO, implanté sur le site TRIMET de St Jean de Maurienne, a développé un procédé « révolutionnaire » de transformation du CO2 en oxygène. Interpelés lors de la dernière réunion du Comité de Suivi de Site (CSS) du 23 septembre 2024, les dirigeants de TRIMET ont montré tout leur scepticisme (coût important de mise en œuvre, procédé non encore industriel, ...).

Or, selon **FIVES industry ce procédé novateur est développé sur le site de Dunkerque**, en partenariat entre FIVES, Aluminium Dunkerque, TRIMET et RIO TINTO. Ce procédé vise une réduction de 50% des émissions issues de la production d'aluminium d'ici 2030.

**Pour les curieux :** <https://www.fivesgroup.com/fr/actualites/vue-detaillee/premieres-solutions-de-captation-du-co2-industrie-aluminium>.

En participant au CSS, **VIVRE et AGIR en MAURIENNE** a donc la conviction qu'il est nécessaire de réduire rapidement les émissions de CO2 industrielles et autres COV (Composés Organiques Volatiles). Pour cela, les pouvoirs publics (ministères, régions, départements,...) doivent s'associer aux industriels pour inciter, voire financer rapidement de tels investissements.

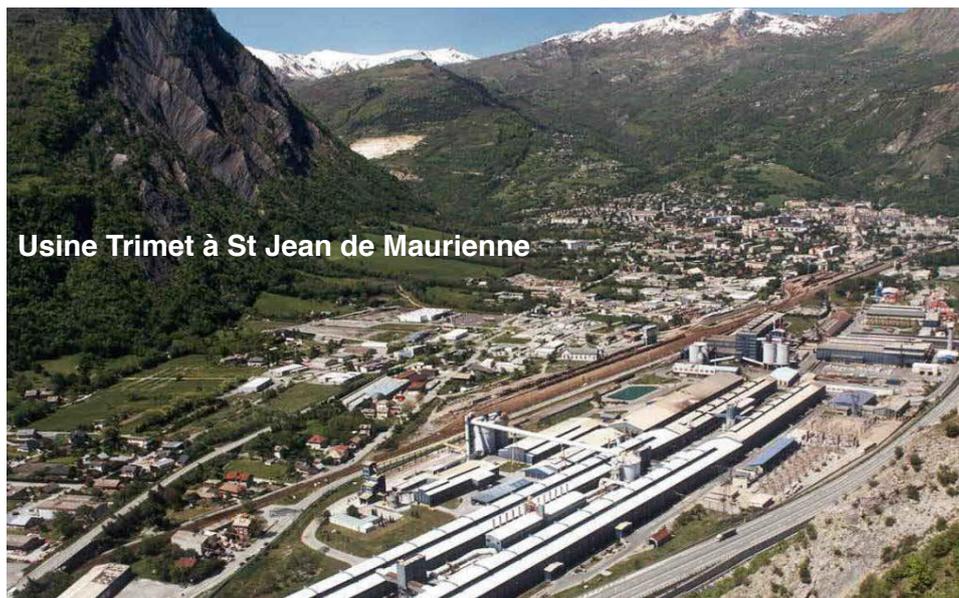
**Pour ARKEMA** cela se matérialise par une pollution industrielle plus importante dans l'atmosphère. **Le catalyseur destiné à détruire les rejets de NOx (Oxydes d'Azote) est défectueux depuis début 2024**. Une dérogation a été accordée par la préfecture de Savoie jusqu'à fin novembre 2024. Il s'avère que l'incident est extrêmement difficile à résoudre. L'industriel demande maintenant une prolongation de la dérogation jusqu'à mai 2026. Si le premier décret préfectoral limite les rejets de NOx à 274 mg/m<sup>3</sup> pour un flux maximum rejeté de 8,22 kg/h, **sur une année les volumes sont plus que significatifs et inacceptables**.

Vous me direz que par rapport au retrait des États-Unis de l'Accord de Paris sur le climat toute cette pollution en Maurienne est anecdotique à l'échelle de la planète ? Pas si certain !

## ÉTONNANT !?

Lors des 2 Comités de Suivi de Sites en 2024, VAM apprend que la **DREAL** (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a tiré la sonnette d'alarme sur les **pompages d'eau dans l'Arc et la nappe alluviale effectués par Trimet et Arkéma**. L'inspection de la DREAL considère que la connaissance des prélèvements en eau et des rejets est insuffisante (volumes d'eau effectivement utilisés par les sites et non restitués, fuites du réseau). La DREAL demande aux exploitants, de manière chiffrée, les éléments qui lui permettent de quantifier la réduction des consommations déjà réalisées (de l'ordre de 10%) ainsi qu'un programme complémentaire d'économie. Comment se fait-il que le Préfet et ses services en charge de la préservation de la qualité des milieux (eau, air, sol) ne s'en soient pas préoccupés auparavant alors que la tension sur les usages de l'eau sont de plus en plus importants ?

# SEVESO SEUILS HAUTS EN MAURIENNE



Usine Trimet à St Jean de Maurienne

Avec la réouverture de la **carrière SOCAMO à MODANE**, c'est encore un projet toxique pour la Maurienne, et en trompe l'œil :

- présenté par ses promoteurs pour répondre au marché local de matériaux de construction, en réalité c'est pour les besoins du tunnel de base du Lyon-Turin, avec une bande transporteuse depuis le chantier de TELT de Villarodin-Bourget.
- présenté pour favoriser les circuits courts (sous-entendu écologiques) de transport de matériaux, et minimiser les nuisances, il occasionnera une destruction irréversible des paysages, de la biodiversité, provoquera bruit et poussières. La circulation de camions génèrera des nuisances pour les riverains. À cette présentation "favorable" et mensongère, les gains économiques sont dérisoires : moins de 10 emplois sur 15ans.

#### Une procédure insincère pour faire accepter le projet :

- Un contrat de forage du 04/10/2022 entre Modane et SMV (Société Modanaise de Valorisation) a déterminé les conditions d'exploitation de la carrière
- La SMV est une SAS (société à actions simplifiées) dont le capital est détenu par la Société Granulats Vicat à 50%. (qui a la concession d'exploitation de la carrière CALYPSO à St Martin la Porte), les 50 autres % sont détenus par des acteurs locaux profitant de l'effet d'aubaine dans le sillage de la colonisation par TELT de la vallée.
- la modification allégée du PLU de Modane a mélangé 2 projets différents : la création d'une maison de santé et la réouverture de la carrière SOCAMO, validée non sans tension par le conseil municipal le 25/01/2025. Dans l'enquête publique malgré une majorité (62%) de contributions négatives, la commissaire enquêtrice a donné un avis favorable. Ce sentiment d'opacité, de brouillage et d'incohérence a pris en otages les conseillers municipaux qui n'ont pu exprimer un avis différent sur ces 2 projets, au grand désarroi de plusieurs d'entre eux opposés à la carrière mais favorables à la maison de santé.

Signer la pétition :

#### NON À LA CARRIÈRE DE MODANE

<https://www.change.org/p/non-%C3%A0-la-carri%C3%A8re-de-modane>

## EN ARRIÈRE LES CARRIÈRES !

Confrontés au bruit, aux poussières, aux vibrations des tirs de mine, à la **valse des camions** et à la pollution visuelle des bandes transporteuses, les **habitants de ST MARTIN LA PORTE** ont crié leur colère **mercredi 26 février 2025** à l'occasion d'une réunion publique organisée par le collectif « **Non à la réouverture de la carrière de Calypso** ».

Devant une centaine de personnes de tous horizons, cette colère a été cristallisée par l'**arrêté préfectoral du 30 janvier 2025** autorisant **VICAT** sous prétexte de remise en état de la carrière, à créer à Calypso une immense **décharge de classe K3+** (...) d'une capacité estimée à **1 million de m3**.

En plus des matériaux de classe K3+, non incinérables et non compostables, issus principalement du bâtiment et des travaux publics, **VICAT mettra en stock des matériaux sulfatés sortis du tunnel LYON TURIN** classés TN+. Ces matériaux contiennent des métaux lourds toxiques tels que l'arsenic, le cadmium, l'antimoine, le molybdène, chrome et sulfates dangereux pour notre santé. Et d'autant plus que les normes légales, dans ce cas (voir arrêté) pourront être largement dépassées. Ces matériaux étant lessivables et solubles, nous craignons pour la qualité des eaux de surface et souterraines.

Ce stockage générera un **trafic encore plus intense de camions** (environ 120 camions par jour si on cumule l'exploitation de la carrière) qui viendra s'ajouter à celui déjà inadmissible et insupportable qui perturbe tous les jours nos déplacements en créant dans la vallée un nuage de poussière nocif permanent.

Tout ceci en **contradiction avec l'article 8 de l'arrêté préfectoral de 1996** qui indiquait que « la remise en état de la carrière devait être faite avec des matériaux issus de cette même carrière ».

Nous appelons toutes les personnes préoccupées pour leur cadre de vie et leur santé ainsi que celle de leurs enfants à soutenir notre lutte en signant la pétition :

<https://chnng.it/HBk8Vpdk4G>



# NOTRE MONTAGNE À VIVRE

Cette année 2024, hormis le recours gagné contre le programme d'aménagement de 1 200 lits à Saint François Longchamp au Tribunal administratif de Grenoble, VAM a privilégié le rapprochement avec les gouvernances des stations.

**Valmeinier** : nous avons eu une réunion de la Société d'Économie Mixte (SEMVAL) pour une présentation des projets de la station.

**Sybelles - Saint Sorlin** : après une enquête publique "batarde" pour la construction d'une télécabine, de nombreux contacts ont été établis avec un élu, des habitants et le gestionnaire du domaine skiable. In fine, ce projet devrait être abandonné.

**Val Cenis** : participation à l'enquête publique de la phase 1 de la restructuration du domaine skiable : Remplacement du Télésiège des Roches Blanches. Le remplacement a été effectué avec 2 télésièges d'occasion ce qui est plutôt "vertueux" et sans modification de tracé. Les phases 2 et 3 sont cependant à surveiller de près.

**Valloire** : participation à l'enquête publique de remplacement de la télécabine de la Sétaz. Là encore, compte tenu que ni le tracé, ni la longueur ne changent, un avis défavorable de principe a été émis sur le non respect des procédures.

**Orelle - Val Thorens** : participation à l'enquête publique de la construction du parking couvert. Une demande de documents à la Mairie a reçu une suite favorable. La construction ne présentant pas de réel enjeu environnemental, un avis défavorable de principe a porté sur l'augmentation des gaz à effet de serre générée par la circulation automobile.

**Sybelles Toussuire** : En surveillance, le projet de télécabine de la Vallée Perdue au Plan de la Guerre. Un permis d'aménagement a été déposé le 9 décembre 2024. Une sentinelle sur place suit l'évolution du dossier.

**Albiez** : une plainte déposée par l'OFB pour laquelle FNE73 se porte partie civile : destruction d'espèces protégées lors de la vidange de la retenue collinaire.



Toutes les associations de protection de l'environnement font des recherches pour inciter les stations à imaginer d'autres projets d'avenir pour la montagne. C'est très compliqué. À notre niveau, nous essayons de ralentir les projets, d'empêcher les extensions de domaines skiables et la construction de nouveaux lits.

Face au réchauffement climatique et à la perte de biodiversité, il faut penser un autre modèle pour la montagne mais malgré les nombreux "brain storming", rien n'émerge de concret.

## ENJEU MONDIAL CONSÉQUENCES LOCALES

Le réchauffement climatique lié aux activités humaines ne connaît pas de frontières et son impact est irréversible à l'échelle de plusieurs milliers d'années. **En Maurienne, VAM agit localement** pour protéger l'environnement tout en contribuant à la lutte mondiale contre le réchauffement climatique. Actuellement, **deux grands projets menacent la vallée** :

1. **L'extension des stations de ski** détruit des espaces naturels, accentue la pression sur les ressources en eau et induit une artificialisation des sols.
2. **La construction de la 2<sup>e</sup> ligne ferroviaire Lyon-Turin**, un projet inutile, engendre des émissions massives de CO<sub>2</sub> (1), assèche les nappes phréatiques, détruit la nature et défigure la vallée.

Ces 2 projets contribuent à la disparition des puits de carbone naturels (2) tels que les prairies, forêts et zones humides. Double peine pour la vallée de la Maurienne, ces atteintes à l'environnement contribuent au réchauffement climatique qui impacte directement le milieu naturel à l'échelle locale : diminution de l'enneigement et raréfaction de l'eau, dégradation accélérée des forêts et des terres agricoles, érosion des espaces vierges et perte de biodiversité, augmentation des événements extrêmes (précipitations intenses et canicules).

# ENJEU MONDIAL CONSÉQUENCES LOCALES (SUITE)

## Informez pour sensibiliser et agir

VAM informe et alerte sur ces atteintes à l'environnement à travers : son site internet, des réunions publiques et des échanges avec les élus, des articles dans la presse et sur les réseaux sociaux, des manifestations et des actions en justice, la participation au SCOT de Maurienne (voir p.2).

## Un avenir menacé, des solutions locales

Des actions concrètes existent pour limiter la destruction du vivant : mettre un terme à l'installation de nouvelles remontées mécaniques et à la construction de nouveaux logements dans les stations de ski, arrêter la captation des ressources en eau pour la production de neige artificielle, abandonner le projet du 2<sup>e</sup> Lyon-Turin.

Avec les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines, le réchauffement planétaire a atteint +1,5°C aujourd'hui par rapport à 1850, et dépassé **+ 2° dans les Alpes** (Dumont et al., Météo-France, article en révision).

La **trajectoire actuelle** des émissions nous entraîne dans un monde à **+3,2°C**. Elle pourrait ne pas dépasser +1,5°C si les accords de Paris étaient respectés (-40% d'émissions entre 1990 et 2030, c'est à dire -50% entre 2020 et 2030 et **neutralité carbone en 2050**) (3). La durée d'enneigement a diminué d'environ 1 mois depuis 1950 dans les Alpes françaises. L'épaisseur du manteau neigeux sous 2000m. va diminuer de 25% d'ici 2050 quel que soit le scénario. Elle se stabiliserait avec une diminution drastique des émissions, et pourrait diminuer de 80 à 90% d'ici 2100 dans une trajectoire sans réduction des émissions.



Avec un réchauffement limité à +1,5°C, **les glaciers des Alpes perdront 80%** de leur masse d'ici la fin du siècle. Ils perdront plus de 95% de leur masse dans un scénario de fortes émissions de gaz à effet de serre. Au-delà d'un réchauffement de 1,5°C, des régions entières de la planète ne seront plus habitables en raison de la hausse du niveau des mers et des conditions extrêmes de température et d'humidité.

Un retour aux conditions climatiques du XX<sup>e</sup> siècle prendrait des milliers d'années. Mais il est encore temps de **limiter drastiquement les émissions de gaz à effet de serre** pour éviter les conséquences les plus désastreuses du réchauffement climatique.

La **lutte contre le changement climatique** est l'une des pièces d'un combat plus large dont l'objectif est de **préserver l'ensemble du monde vivant** sur Terre. Il est aussi urgent de **protéger la biodiversité**, de **limiter l'artificialisation** de notre planète et de **préserver les ressources naturelles** disponibles en quantité limitée.

## Un combat vital

VAM s'associe aux milliers d'associations qui luttent dans le monde pour préserver le climat et la nature en général. C'est un **combat mondial qui commence chez nous**.

### Notes :

(1) Une ligne ferroviaire est déjà existante, elle fonctionne actuellement à seulement 20% de sa capacité. Elle est largement suffisante pour le transport de marchandise actuel.

(2) Puits de carbone naturels : les ENAF (Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) absorbent le CO<sub>2</sub>, qu'il soit d'origine naturelle ou émis par l'activité humaine.

(3) Neutralité carbone : Situation dans laquelle les émissions de CO<sub>2</sub> humaines sont entièrement absorbées par la nature.

### Références :

**GIEC** : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat,

<https://www.ipcc.ch/languages-2/francais/>

**IPBES** : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services éco-systémiques, <https://www.ipbes.net/fr>

Dumont et al. : The European Alps in a changing climate: physical trends and impacts, Météo-France, article en révision.

Déjà en 2023, la justice donnait un signal fort par le Tribunal administratif de Grenoble : la Rapporteuse Publique avait prononcé un réquisitoire sévère et demandé l'**annulation complète du SCoT** (voir p.2). C'était une victoire immense pour les associations environnementales dont VAM. Elles avaient dénoncé le caractère irrationnel de ce projet de SCoT qui prévoyait 22 800 lits neufs supplémentaires, alors que dans les stations, plus de la moitié des lits existants sont froids. De nombreuses extensions de domaines skiables étaient envisagées en sites vierges, 125 hectares selon le SCoT, en réalité bien plus. Pour le territoire de la Maurienne, ce projet traduisait **une fuite en avant totalement incompatible avec l'érosion du marché du ski, le changement climatique, la tension sur la ressource en eau, la protection des paysages et de la biodiversité** et les enjeux de renfort d'une activité estivale.

Cette annulation du SCoT était le fait de **3 juges du tribunal administratif de Grenoble**. Elle repose sur des faits précis car les manquements étaient importants et les incohérences trop nombreuses. C'est **une première en France !** La démocratie ce n'est pas seulement le suffrage universel, c'est avant tout le débat. Et celui-ci avait singulièrement manqué dans ce dossier. Le **travail des associations** a fait **oeuvre d'intérêt général** pour **défendre les communs** comme l'eau, l'air et la terre. Cet énorme travail de critique et de rassemblement de faits a été effectué gratuitement ! Il n'a pas coûté un centime à la collectivité. De **simples citoyens des différents villages** de toute la vallée se sont plongés dans les dossiers pour les comprendre et démontrer les incohérences, les insuffisances et les méconnaissances d'un SCoT comme si le réchauffement climatique n'existait pas (voir p.6).

## ALLER DEVANT LES TRIBUNAUX PERMET DE METTRE EN AVANT LES DOSSIERS GÉNANTS

Le **Lyon Turin** est un projet de Ligne à Grande Vitesse **anachronique** et **démesuré**. Ses travaux préparatoires ont déjà endommagé des paysages, déforesté des versants, éventré des prairies, tari des sources, exproprié des habitants, détruit des terres agricoles... Devant un tel constat, des **habitants** ont choisi de **lutter pacifiquement** en barrant la route à des camions de chantier du **24 au 31 août 2022**. La plupart ont été verbalisés, certains ont eu un rappel à la loi, d'autres ont été convoqués devant le tribunal de police ou le tribunal correctionnel. Cette **criminalisation des défenseurs de l'environnement** montre que l'intérêt général n'est plus dans l'État mais dans cell.eux qui le composent et l'animent avec des services publics. Le **Préfet**, représentant de l'État, est à la fois **juge et partie** en étant promoteur de ce projet, en modifiant des lois au profit du projet et interdisant les manifestations, comme le rassemblement des **Soulèvements de la Terre** et des nombreuses autres organisations environnementales syndicales et politiques les **17 et 18 juin 2023** à La Chapelle.



Nous sommes des **éclaireurs**, des **guetteurs** des **lanceurs d'alerte**. Après la manifestation du 5 octobre 2024 à St Jean de Maurienne, la machine judiciaire s'est enclenchée contre Philippe D. vice président de VAM. Une convocation devant le tribunal correctionnel est reçue le 24 octobre 2024 pour des faits de blocage remontant à août 2023, puis une autre le 21 novembre 2024 devant le même tribunal pour avoir redit les mots d'Erri de Luca « **il faut saboter la TAV** ». Quand des habitants militants, donc des citoyens font vivre la démocratie, ils sont inquiétés pour leur opposition à ce projet inutile et écocide.

Le **10 février 2025**, à Albertville, **150 personnes** sont venues l'applaudir pour la **relaxe** prononcée par le Tribunal correctionnel. Un **autre procès** nous attend le **18 avril 2025** à 14h devant le même tribunal contre TELT. Chaque procès est une **tribune** où les opposants peuvent s'exprimer, ce que TELT et ses promoteurs nous ont toujours refusé. Un torrent de **soutien de 468 personnes** montre déjà l'ampleur de la mobilisation. Ce n'est qu'un des moyens pour arrêter cette démesure. Des recours ont été déposés contre des arrêtés préfectoraux qui portent préjudice à l'eau qui est et sera drainée par les tunnels.

Le **vrai progrès** n'est plus d'aller toujours plus vite. Le vrai progrès c'est donner des **droits à la nature** : une rivière comme l'Arc, une forêt, un oiseau, un bassin versant ne sont pas un décor ou une ressource mais ont le simple droit d'être et donc d'avoir des droits. Dans 50 ans, on s'étonnera qu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle, le vivant et le non vivant n'étaient pas reconnus comme des **personnes morales**. C'est le même combat que celui des femmes ou des esclaves. Ces droits de la nature sont **une perspective réjouissante de réconciliation entre humanité et nature**.

# L'EAU EST SOUS TUTELT

Depuis plusieurs années, des associations, collectifs, élus, habitants et médias, luttent **contre le Lyon Turin 2**, et **alertent sur les impacts** que provoquent les chantiers des tunnels de la seconde ligne Lyon Turin **sur l'eau**. Les preuves aujourd'hui s'accumulent contre TELT (Tunnel Eurialpin Lyon Turin) et il est urgent de traiter ce sujet avec sérieux et réalisme.

Nous pouvons citer :

- Le document interne d'EDF, alertant sur la baisse de 150m du niveau d'eau d'une nappe jouxtant le barrage du Pont de Chèvre, pouvant menacer à terme sa stabilité.
- Le tracé des tunnels et voies d'accès, tels que prévu dans les rapports des promoteurs du projet, traversant de nombreux périmètres de protection de captage d'eau potable protégé par des Déclarations d'Utilité Publique (DUP).
- L'appel d'offres de TELT, du 23 septembre 2024 qui anticipe l'assèchement des sources de Maurienne, et propose en mesure compensatoire l'acheminement de bouteilles d'eau et d'unités mobiles de traitement des eaux.
- Le rapport du Commissaire Enquêteur, mandaté par le Préfet de Savoie pour rendre caducs les DUP sur les périmètres de protection de captage d'eau potable, au profit de la DUP des chantiers du Lyon Turin.
- Les nombreuses observations d'habitants et d'hydrogéologues, qui voient les sources se tarir à proximité des chantiers...

## LE LYON TURIN DÉMANTELTE LA VALLÉE

## TELT MENT TELLEMENT

Nous avons aujourd'hui des **preuves** que TELT, le maître d'ouvrage du tunnel de base en Maurienne et en Val de Suse, ne respecte ni la **Loi sur l'Eau**, ni le **Code de l'Environnement**, ni le **Code de la Santé Publique**. Pourtant TELT ne veut pas donner les mesures qu'il effectue sur les points d'eau et les eaux d'exhaure en prétextant qu'il n'y a aucun risque. Alors pourquoi les cacher ? N'y a-t-il pas conflit d'intérêt quand TELT mesure lui-même ses graves impacts ?

Vivre et Agir en Maurienne, les Collectifs Contre le Lyon Turin, Belledonne a Sa'Voix et d'autres associations ont donc décidé d'**attaquer en justice l'État et les promoteurs du projet**.

Parallèlement, nous lançons des **analyses et mesures de l'eau** que TELT rejette en continu depuis les 4 galeries de reconnaissance dans la rivière : l'Arc. Ces rejets, de 60 à 125 millions de m<sup>3</sup> par an selon les chiffres de TELT si le tunnel arrivait à terme, proviennent du plus profond de la montagne. Initialement **chaudes, chargées de matières minérales différentes, polluées par des hydrocarbures, des résidus d'explosifs et de béton**, ces eaux doivent être longuement traitées et décantées, avant d'être rejetées dans l'Arc.

Les **prélèvements contrôleront si ces opérations sont réellement effectuées et s'assureront que le milieu aquatique naturel n'est pas pollué.**

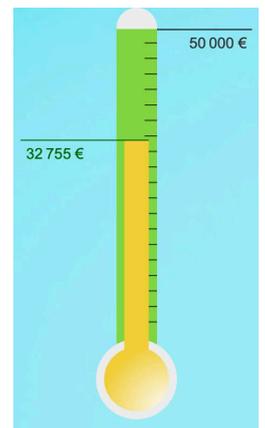
## L'EAU EST NOTRE BIEN COMMUN !

Pour mener à bien toutes ces actions, nous avons besoin de la somme de **50 000 €**

- 1er recours judiciaire : 20 000 €
- 2ème recours judiciaire : 20 000 €
- Tests et analyses de prélèvements d'eau, d'air et de terre par huissier : 10 000 €

**Attaquer en justice** les acteurs de ce projet inutile et démesuré, sur la base d'éléments factuels et légaux, est un des éléments forts de notre opposition. C'est une des solutions pour mettre les promoteurs face à la Loi et à leurs responsabilités afin de les forcer à **mettre fin à leur saccage !**

Vos dons en sont à 



<https://vamaurienne.ovh/appel-a-don-risques-sur-leau-en-maurienne/>

## MERCI POUR VOTRE DON

Pour **adhérer à VAM** utilisez le bulletin en page 1 ou directement sur



<https://www.helloasso.com/associations/vivre-et-agir-en-maurienne>

## MERCI POUR VOTRE ADHÉSION

VAM est reconnue "**Association d'Intérêt Général**". Elle émet des reçus fiscaux au bénéfice de ses donateurs, donc votre don permet une réduction d'impôt sur le revenu égale à **66 % du montant versé**.